

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi seize mars, deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, mairesse  
Mme Nadine Arsenault, conseillère  
M. Sylvain Bourque, conseiller  
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller  
M. Richard Robichaud, conseiller

Est absent-e : M. Joshua Burns, conseiller  
M. Paul-Égide Bourdages, maire suppléant

Est aussi présent : Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, mairesse

Les membres présents forment le quorum.

---

Réouverture de la séance du 2 mars 2026

- 20,4 Distribution annuelle d'arbres — délégation ;
- 20,5 Dépôt d'une demande au programme FRR de la MRC de Bonaventure — autorisation ;
- 20,6 Avenant 4 au bail 07289-B07 avec la Société Québécoise des infrastructures — autorisation de signature ;
- 20,7 97, boulevard Perron Ouest — contrat d'entretien des systèmes de climatisation/ventilation
- 20,8 Accompagnement professionnel à la direction générale — octroi de mandat ;
- 20,9 Autres sujets ;  
20.9.1 Station de réparation de vélo au parc à vélos — autorisation d'achat
- 20,10 Période de questions ;
- 20,11 Levée de l'assemblée.

## RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 2 MARS 2026

### **RÉSOLUTION 026-03-070**

La mairesse, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 2 mars 2026.

Madame Nadine Arsenault propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 026-03-071**

#### 20.4 DISTRIBUTION ANNUELLE D'ARBRES — DÉLÉGATION

**CONSIDÉRANT** la distribution annuelle gratuite d'arbre en collaboration avec l'Association forestière de la Gaspésie ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années un citoyen s'engage à procéder bénévolement à la distribution d'arbres ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association forestière de la Gaspésie demande à la municipalité de confirmer la délégation de l'activité à un citoyen.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déléguer à M. Yves Lacasse la responsabilité de la distribution gratuite des arbres fournis gracieusement par l'Association forestière de la Gaspésie.

**QUE** la Municipalité soit dégagée de toute responsabilité à cet égard

Adopté

**RÉSOLUTION 026-03-072**

**20.5 DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME FRR DE LA MRC DE BONAVENTURE —  
AUTORISATION**

**Cette résolution abroge et remplace la résolution 026-03-66**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de la Neigière sont actuellement situés à l'extrémité opposée de la plage de la rivière, obligeant les usagers à traverser le stationnement pour y accéder ;

**CONSIDÉRANT QU'**un relogement de ce service au Marigot permettrait d'en améliorer la sécurité et l'accessibilité ;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de rénovation sont nécessaires afin de procéder à cette bonification du site ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est admissible au programme de subvention fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure avec une aide financière de 80 % ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de SP Construction BDC inc. au montant de 10 610,00 \$, excluant les taxes applicables, pour la réalisation des travaux.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité dépose une demande d'aide financière au programme Fonds régions ruralité (FRR) de la MRC de Bonaventure ;

**QUE** cette demande remplace et abroge celle de la résolution 026-03-66 ;

**QUE** la soumission de SP Construction BDC inc. au montant de 10 610,00 \$, excluant les taxes applicables, soit jointe à ladite demande ;

**QUE** la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit autorisée à déposer et signer tous les documents relatifs à cette demande.

Adopté.

**RÉSOLUTION 026-03-073**

**20.6 AVENANT 4 AU BAIL 07829-B07 DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES —  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le bail numéro 07829-B07 est arrivé à échéance le 1er septembre 2024 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement économique et industriel de Caplan a cédé ses droits et obligations à la Municipalité de Caplan ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la proposition par la directrice générale et greffière-trésorière et la recommandation de signature.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de l'Avenant numéro 4 au bail 07829-B07 intervenu entre la Société québécoise des infrastructures et la Municipalité de Caplan ;

**QUE** la directrice générale et trésorière-greffière soit autorisée et mandatée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Caplan, l'Avenant numéro 4 au bail 07829-B07 avec la Société québécoise des infrastructures.

Adopté

**RÉSOLUTION 026-03-074**

**20.7 97, BOULEVARD PERRON OUEST — RENOUELEMENT DE CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION/VENTILATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat en vigueur prend fin en avril de chaque année ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des systèmes de climatisation/ventilation est requis sur une base trimestrielle ;

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de la part de *Réfrigération Porlier 2004* inc. au montant de 1689,23 \$ excluant les taxes applicables ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation d'acceptation de la directrice générale greffière-trésorière.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'entretien au 97 Boulevard Perron Ouest pour une période d'un an aux conditions prévues au montant de 1689,23 \$ excluant les taxes de la proposition S08753 ;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis à cet effet.

Adopté.

**RÉSOLUTION 026-03-075**

**20.8 ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL À LA DIRECTION GÉNÉRALE — OCTROI DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** le départ du directeur général adjoint prévu à la fin du mois de mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur et la complexité des responsabilités associées au poste de direction générale ;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'un accompagnement et d'un soutien professionnels afin de favoriser une intégration efficace et le maintien des meilleures pratiques administratives ;

**CONSIDÉRANT QUE** cet accompagnement professionnel est prévu au plan d'intégration du poste de direction générale ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service présentée par Lelièvre Conseils, pour un montant pouvant atteindre 4 862,00 \$, excluant les taxes applicables.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le mandat d'accompagnement professionnel à la direction générale soit octroyé à Lelièvre Conseils pour un montant de 4 862,00 \$, excluant les taxes applicables ;

**QUE** le montant total puisse varier selon les besoins dont la valeur est estimée à 4862,00 \$ ;

**QUE** cette dépense soit assumée à même les opérations courantes.

Adopté.

**20.9 AUTRE(S) SUJET(S)**

**RÉSOLUTION 026-03-076**

**20.9.1 STATION DE RÉPARATION DE VÉLO AU PARC À VÉLOS — AUTORISATION D'ACHAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'une station de réparation de vélos était prévue dans le cadre du projet de budget participatif du parc à vélos réalisé à l'automne dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'une station de réparation constitue un atout supplémentaire pour les usagers du parc à vélos ;

**CONSIDÉRANT** le soutien financier de l'URLS dans le cadre du programme ACTIFS 2025-2026 au montant de 2500,00 \$ ;

**CONSIDÉRANT** le devis reçu par Aciers Jean Hébert inc. au montant de 3 800,00 \$, excluant les taxes applicables.

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une station de réparation de vélos pour le parc à vélos de la Municipalité de Caplan, auprès de Aciers Jean Hébert inc., au montant de 3 800,00 \$, excluant les taxes applicables ;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis.

**QUE** la station de réparation de vélo soit installée par la Municipalité au parc à vélos.

Adopté.

## 20.10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

### RÉSOLUTION 026-03-077

## 20.11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Richard Robichaud, la séance est levée.

Il est 21 h 1.

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Mairesse

*Jade Boissonneault*

---

Jade Boissonneault  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*